



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL
GENERAL DU 16 MAI 2017



BEL **INFO**
WWW.BELFAUX.CH

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 16 MAI 2017

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par M. Frédéric Oberson.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices, aux auditeurs et à la représentante de la presse.

« Bienvenus à tous à cette 2^{ème} séance 2017 du Conseil général qui est pour moi la première en qualité de président.

A ce titre, je ne vais pas faillir à la tradition en prononçant quelques mots personnels. Je vous rassure, ce discours inaugural sera très bref d'autant que Jean-Paul a déjà eu le privilège de présider la première séance du Conseil général de l'année 2017 (le 7 mars dernier).

En 2015, c'est avec honneur que je me suis laissé prendre dans le piège tendu par quelques membres du PDC Belfaux-Futuro lorsqu'il a été décidé de me proposer à la candidature de vice-président du Conseil général 2016.

C'est ensuite avec fierté mais également avec un soupçon d'anxiété et de stress que je me suis préparé ces derniers temps à présider la séance de ce jour.

Vous ayant promis d'être bref, je ne vais pas m'étaler plus sur les sentiments que je ressens dans mon actuelle mais éphémère qualité de 1^{er} citoyen de Belfaux.

Toutefois, je tiens à souligner que, assistant aux séances du Conseil général comme auditeur dès mon arrivée à Belfaux, j'ai été heureux de constater le climat constructif qui s'y est répandu ces quelques dernières années et qui y règne aujourd'hui.

Je vous avouerais, qu'à titre personnel et cela n'engage que moi, que je n'ai pas toujours eu ce sentiment par le passé mais cette période me semble révolue aujourd'hui.

Je ne vais donc pas innover, Jean-Paul l'ayant déjà relevé en décembre 2015, en nous souhaitant à nous tous, élus, de continuer à œuvrer dans un climat positif et constructif pour le bien des résidents de Belfaux.

Merci à vous pour votre engagement en faveur de la collectivité ».

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que tout autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation.

Il excuse l'absence de M. Marc Lüthi, conseiller communal, de Mme Christiane Bapst et de M. Didier Pauchard, conseillers généraux.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Véronique Christan, secrétaire, que 31 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux sur leur accès Extranet et pour certains, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le Flash communal, distribué à tous les ménages et sur le site internet.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 31 voix.



CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du
Conseil général

Belfaux le 25 avril 2017

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Mardi 16 mai 2017, à 19h30
à la salle communale, à Belfaux**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 mars 2017
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Election d'une personne scrutatrice suppléante au Conseil général à la place de Mme Muriel Besson Gumy
4. Bâtiment de la Petite Enfance, informations quant à la suite donnée au projet (message no 47)
5. Modification et approbation du règlement scolaire communal (message no 48)
6. Modifications et approbation du règlement du Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz (message no 49)
7. Fusion du Grand Fribourg, prise de position du Conseil général (message no 1 du bureau)
8. Rapport de gestion 2016
9. Comptes 2016
 - a) Compte de fonctionnement
 - b) Compte des investissements
 - c) Rapport de l'organe de révision des comptes
 - d) Rapport de la commission financière
10. Plan financier de la période 2017-2021
11. Propositions
12. Questions
13. Divers

Un apéritif sera offert par le groupe PDC-Futuro aux participants à l'issue de la séance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le Président


Jean-Paul Meyer



La secrétaire


Véronique Christen

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 mars 2017

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 mars 2017 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation de la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

Il donne la parole à Mme **Muriel Besson Gumy**.

« Je tiens à remercier Mme Véronique Christan, secrétaire communale adjointe, pour la rédaction du PV de la séance du Conseil général du 7 mars et spécialement d'avoir remplacé mon nom par celui de Véronique Rebetez pour son intervention à la page 17 « Mme Véronique Rebetez demande des précisions quant à ce renvoi. »

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et soumet le procès-verbal au vote.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 mars 2017 est approuvé à l'unanimité par 31 voix.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

REGLEMENT SCOLAIRE

Le Président informe que Mme Muriel Frésard, Conseillère communale, a informé le bureau du Conseil général qu'une erreur s'est glissée dans la version du message 48 relative au nouveau règlement scolaire communal qui a été adressé aux conseillers généraux en même temps que la convocation. Toutefois il signale que, cette erreur n'étant pas essentielle, il a été convenu que la page 3 dudit règlement soit imprimée avec la correction mentionnée en rouge. La version corrigée se trouve à la place de chaque conseiller et sera discutée au point 5 de l'ordre du jour.

Conseil communal

Le Président donne la parole au Conseil communal.

APERITIF DE L'ECONOMIE LOCALE

Mme **Jacqueline Gury Racine** informe que la date de l'apéritif de l'économie locale a été fixée au 31 août 2017. L'ordre du jour vous sera transmis en temps utile.

GROUPE DE TRAVAIL POSTAL

Mme **Rose-Marie Probst** informe que lors du rapport final donné par M. Alain Carrupt, lors de la dernière séance du Conseil général, relatif aux actions menées par le Groupe de travail « Office postal », il a été précisé que deux courriers importants avaient été adressés au Conseil d'Etat, ainsi qu'à la direction de la Poste suisse.

Les copies des réponses du Conseil d'Etat et de la direction de La Poste suisse à ces courriers se trouvent à la place de chaque conseiller.

AGGLOMERATION

Mme **Rose-Marie Probst** informe que la prochaine séance du Conseil de l'agglomération de Fribourg aura lieu le jeudi 18 mai. Tous les documents y relatifs peuvent être consultés sur le site de Belfaux en cliquant : commune, puis Agglo Fribourg et par le lien entrer sur leur site et consulter la rubrique de la prochaine séance du Conseil. Le rapport d'activité 2016 informant des principales activités du comité de l'agglo et de ses organes est à disposition sur ce lien.

Mme Rose-Marie Probst informe que c'est au tour de la commune de Belfaux d'assumer la présidence du Conseil d'agglomération. En conséquence, le Conseil communal a décidé de présenter la candidature de M. Marc Lüthi.

DETERMINATION DU PERIMETRE PROVISOIRE DU GRAND FRIBOURG

Mme **Muriel Frésard** informe que le 25 janvier dernier, les communes de Corminboeuf, Fribourg, Givisiez et Marly ont déposé au Conseil d'Etat la demande formelle de démarrer le processus de fusion du Grand Fribourg.

Dès lors, le Conseil d'Etat doit se déterminer sur le périmètre provisoire de cette future entité, à savoir quelles communes seront représentées au sein de l'assemblée constitutive.

C'est la raison pour laquelle il a décidé de consulter l'ensemble des communes comprises dans le périmètre de fusion qu'il a retenu dans le plan de fusion en 2013 ainsi que les autres communes membres de l'agglomération de Fribourg, dont Belfaux fait partie. Le souhait du Conseil d'Etat est de connaître la position de notre commune quant au périmètre le plus opportun et quant à sa volonté d'être intégrée, ou non, dans ce périmètre à ce stade de la procédure.

Le Conseil communal s'est penché avec intérêt sur ce sujet lors de sa séance extraordinaire du 18 avril dernier. Il a décidé de faire la demande au Conseil d'Etat d'intégrer le périmètre provisoire pour une éventuelle fusion du Grand Fribourg. En effet, l'exécutif estime qu'il est important que la population belfagienne puisse se prononcer par les urnes, probablement à la fin de l'année 2020. Dès lors, faire partie du processus de constitution dès le début permettra à la commune de Belfaux de mieux comprendre les enjeux d'une telle fusion, de les discuter, de les influencer, de faire valoir ses intérêts, dans un esprit constructif, global et stratégique.

Quant à la question relative au périmètre le plus opportun, le Conseil communal estime que toutes les communes membres de l'agglomération de Fribourg, au moins, devraient en faire partie.

EQUIPEMENT DES SALLES DE CLASSE EN BEAMERS

Mme **Muriel Frésard** informe qu'après analyse des offres avec Mme Piccand, responsable d'établissement, avec un spécialiste en informatique ainsi qu'elle-même, le Conseil communal a attribué le mandat d'équiper les salles de classes en beamers à l'entreprise Bischoff SA à Bulle. L'installation sera effectuée durant les vacances d'été. Les anciens tableaux trop vétustes pour être adaptés, seront enlevés. Si des personnes ou des associations souhaitent récupérer ces anciens tableaux, elles peuvent contacter Mme Frésard et venir les chercher à l'école le 28 juillet.

DEMISSION DE LA RESPONSABLE D'ETABLISSEMENT

Mme **Muriel Frésard** informe que Mme Piccand a donné sa démission pour la fin de cette année scolaire. Elle désire prendre une année sabbatique pour voyager et réaliser des projets qui lui tiennent à cœur. La DICS a engagé, pour la remplacer, M. Stéphane Sugnaux qui exerçait à Vuadens.

ENGAGEMENT D'UNE NOUVELLE ENSEIGNANTE

Mme **Muriel Frésard** informe que Mlle Tania Maniela Miranda, engagée l'année dernière à 40% en duo avec Mme Despont, a démissionné car elle a trouvé un poste à 100% dans une autre école. Mmes Gury-Racine, Piccand et Frésard ont auditionné 3 candidates pour la remplacer et ont choisi Mlle Florence Gauch qui habite à Belfaux.

ROUTE BELFAUX-CORMINBOEUF

M. **Gabriel Litzistorf** informe que le Service des ponts et chaussées (SPC) a présenté au Conseil communal son projet d'assainissement sur ce tronçon. Une piste cyclable sera aménagée, des murs antibruit seront installés et une couche phono absorbante sera posée. Ces travaux seront effectués dans le courant de l'année 2018, afin de bénéficier des subventions de la Confédération. Les propriétaires concernés seront abordés avant la mise à l'enquête.

SENIORS+

Mme **Mary-Lise Bapst** informe qu'une enquête « Ma commune est-elle conviviale pour les seniors ? » a été distribuée aux aînés de Belfaux en janvier 2017. 636 personnes ont été contactées et 125 formulaires ont été remplis et retournés à l'administration communale.

Une soirée d'information sera organisée afin que toutes les personnes intéressées puissent prendre connaissance des souhaits et propositions de chacun.

SORTIE DES AINES

Mme **Mary-Lise Bapst** informe que la prochaine sortie aura lieu le mardi 26 septembre 2017.

LABELLISATION « CITE DE L'ENERGIE »

Mme **Linda Corbino** informe que la commune est aux environs des 50% nécessaires pour le label au vu des actions qui ont été mises en place depuis 2013. Cependant, il est nécessaire de travailler sur l'organisation interne pour consolider le fonctionnement en lien avec le processus « Cité de l'énergie ». Notamment, nous allons développer différents points dans le processus pour qu'il y ait une continuité du suivi malgré des changements de législature ou autre.

De plus, pour renforcer l'évaluation, il est important de pouvoir réaliser le bilan d'énergie territorial qui était préconisé dans le plan communal des énergies afin de pouvoir établir un dossier sans faille le moment venu.

VIDE-GRENIER

Mme **Linda Corbino** informe que le samedi 20 mai, de 10h30 à 15h30, aura lieu la journée vide-grenier à la déchetterie communale.

3. Election d'une personne scrutatrice suppléante au Conseil général à la place de Mme Muriel Besson Gummy

M. le Président donne la parole à Mme **Véronique Rebetez** qui propose la candidature de Mme **Andréa Wassmer** au poste de scrutatrice suppléante au Conseil général.

Etant donné qu'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection est tacite.

Mme **Andréa Wassmer** est élue par acclamation.

4. Bâtiment de la Petite Enfance, informations quant à la suite donnée au projet (message 47)

M. le Président donne la parole à Mme **Rose-Marie Probst** qui est la suppléante de M. **Marc Lüthi**.

Mme la syndique informe que suite au refus du crédit, le Conseil communal a analysé les différents messages concernant les argumentations qui ont été données. Une séance commune avec les représentants des groupes a été organisée. Un procès-verbal de cette séance leur a été distribué. Le message 47 a été rédigé pour informer le Conseil général de la suite que le Conseil communal désire donner à ce projet.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. **Christophe Thode**, pour le groupe PDC-Belfaux Futuro prend la parole :

« Le groupe PDC-Belfaux Futuro remercie le conseil communal d'avoir pris acte des remarques faites par les différents groupes lors du conseil général du 7 mars de cette année. Ainsi il est désormais convaincu que le projet auquel il adhère sur le fond, sera conduit de façon stricte et contrôlée, notamment sur le volet financier ».

M. **Jean-Paul Meyer**, pour le groupe Arc-en-Ciel prend la parole :

« Le Mouvement Arc-en-Ciel a pris acte avec satisfaction de la volonté du Conseil communal de tirer les conclusions qui s'imposent du refus du crédit présenté lors de la séance du CG du 7 mars 2017.

Il salue l'engagement pris par le Conseil communal de rechercher des solutions pour répondre aux questions soulevées par les membres du Conseil général lors de la rencontre réunissant les délégués des groupes politiques. En effet, seule une information objective, basée sur des chiffres réels ou des prévisions réalistes, peut rétablir une crédibilité mise à mal par les

informations fournies dans le message de la séance du 7 mars. Il faut bien se rendre compte que ce besoin de clarté n'est pas seulement nécessaire pour les membres du Conseil général, mais aussi pour l'ensemble de la population de Belfaux pour qu'elle puisse adhérer au projet sur la base de données crédibles.

Pour revenir au message no 47 qui nous a été transmis pour la séance de ce soir, nous aimerions que le Conseil communal rajoute au point 4 traitant du nouveau calendrier, une actualisation des besoins en classes. Pour nous, il est inutile de demander à un bureau spécialisé de procéder à une étude démographique comme proposée par le Conseil communal. Cette actualisation des besoins peut très bien se faire à l'interne, car nous disposons de toutes les données pour ce travail ».

M. le Président propose que ce point fasse l'objet d'une proposition au point 11 du procès-verbal. M. Jean-Paul Meyer accepte cette suggestion.

Mme **Muriel Besson Gummy** pour le groupe PS-PCS Ouverture prend la parole :

« Le groupe PS-PCS Ouverture félicite le Conseil communal d'avoir organisé la séance de travail qui a réuni des personnes représentantes de tous les groupes. Cette séance a permis d'explicitier les propos et les attentes. Le message 47 met en évidence que cette école est indispensable pour le futur et que les groupes sont unanimes quant au besoin de ce nouveau bâtiment ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion en remerciant le Conseil communal pour ces explications.

5. Modification et approbation du règlement scolaire communal (message 48)

M. le Président informe que, comme il l'a déjà mentionné dans les communications du bureau, la version du règlement scolaire de la commune de Belfaux, jointe au message no 48, comporte une petite erreur en page 3.

Il donne la parole à Mme **Muriel Frésard** pour les explications.

Article 8

Il semblerait qu'il y ait eu beaucoup de discussions à propos de cet article. Lors de l'adoption de la nouvelle Loi scolaire, l'Etat a oublié de régler le cas particulier de l'Ecole Libre Publique (ELPF). Dans un premier temps, l'Etat a proposé, lors de demande de changement de cercle scolaire, qu'un cercle facture CHF 1'000.00.00 que les communes peuvent refacturer aux parents. Puis l'Etat a accepté que l'ELPF puisse facturer ces frais jusqu'à un montant maximum de CHF 4'500.00.00 mais sans modifier le montant de CHF 1'000.00 que les communes pouvaient récupérer. Il y a eu les réactions des communes, puis un arrêt du Tribunal cantonal en décembre 2016. Apparemment, cet arrêt n'est pas si tranchant. Si bien qu'actuellement, communes et parents ont fait recours auprès du Préfet. La décision de ce dernier pourrait faire l'objet de recours, si bien que le cas n'est pas prêt d'être réglé.

Dans cette attente, l'art. 8 nous permettra de récupérer les frais facturés par l'ELPF si la justice nous donne raison. La vision de la commune est la suivante : la commune est consciente de l'importance du bilinguisme, puisqu'elle offre des cours d'initiation à l'allemand dès la 1H. La commune pense que la meilleure école pour un élève est celle de son village. D'après nous, des parents qui ont choisi d'habiter une commune francophone, qui ont choisi de scolariser leurs enfants à l'ELPF en connaissant les règles initiales de facturation, doivent payer ces frais. Avec ce changement de réglementation scolaire, s'ils veulent continuer à envoyer leurs enfants dans une école bilingue, ils peuvent le faire dans une école de la Ville de Fribourg. Dans ce cas-là, la Ville nous facture CHF 1'000.00 et nous avons la possibilité de refacturer ce montant aux parents.

Article 9

Il y a eu plusieurs allers-retours entre le service juridique, Mme Piccand et moi-même concernant la formulation de l'alternance. Et malgré plusieurs lectures de part et d'autre, une coquille s'est glissée dans les jours ... il faudrait donc modifier l'art. 9 c) comme suit :

Pour les élèves de 3H :

Deux après-midi de congé :

Lundi après-midi ou mardi après-midi en alternance et

Jeudi après-midi ou vendredi après-midi en alternance

Ce qui signifie qu'un groupe a congé le lundi, mercredi, jeudi et l'autre mardi, mercredi et vendredi. »

M. le Président remercie Mme Muriel Frésard et ouvre la discussion générale.

M. Jean-Paul Meyer, pour le groupe Arc-en-Ciel, prend la parole :

« Le Mouvement Arc-en-Ciel a pris connaissance qu'un recours est pendant devant la préfecture concernant l'application d'un article de ce projet de règlement.

Dans ces conditions nous préférons attendre le sort de ce recours et demandons par conséquent le renvoi de cet objet. Nous éviterons ainsi de devoir remodifier ce règlement en cas d'acceptation du recours. »

M. le Président relève que cette motion d'ordre devra être votée à la fin de la discussion générale en vue de l'acceptation ou non du renvoi de ce vote.

Il demande si d'autres personnes souhaitent prendre la parole.

M. Dominique Corpataux, pour le groupe PDC Belfaux-Futuro, prend la parole :

« L'article 8 du nouveau règlement a provoqué de longues et houleuses discussions dans le groupe PDC Belfaux-Futuro.

La nouvelle Loi scolaire veut promouvoir l'enseignement de la deuxième langue. Par voie d'ordonnance, l'Etat règle parfaitement le cas de changement de cercle pour raison de langue. L'art. 6 du présent règlement est clair, il stipule que lorsqu'un élève est autorisé à fréquenter l'école d'un autre cercle pour raison de langue, les frais effectifs, mais au maximum CHF 1'000.00 seront facturés aux parents. Ces CHF 1000.00 correspondent également au montant maximum que les communes peuvent se facturer entre elles.

Or, l'Etat fait une exception avec l'Ecole Libre Publique de Fribourg en l'autorisant à facturer aux communes jusqu'à CHF 4'500.00 par an et par élève. C'est pour cette raison que le Conseil communal propose l'art. 8 dans son règlement, afin de pouvoir reporter intégralement les frais sur les parents.

Cependant, en effectuant un rapide calcul sur la base des comptes 2016, nous constatons qu'un élève primaire à Belfaux coûte environ CHF 4'000.00 par an à la communauté. Si l'art. 8 est maintenu tel quel, les parents des élèves de l'ELPF contribueront ainsi entièrement aux CHF 4'000.00 pour les élèves à Belfaux et paieront jusqu'à CHF 4'500.00 francs supplémentaires la fréquentation de leurs enfants dans cette école publique ELPF. Plusieurs membres du groupe considèrent ceci comme une inégalité de traitement et auraient souhaité une modification de l'art. 8 pour limiter le montant à CHF 1'000.00 selon l'art. 6.

Après de longs débats, nous avons cependant renoncé à un amendement de cet article pour les raisons suivantes :

L'ELPF est une école publique. Pour les élèves en provenance de l'Agglo, elle est l'alternative la plus cohérente, en particulier parce que tous ses élèves proviennent d'autres cercles scolaires, ce qui évite les problèmes d'intégration lors d'un transfert dans une école de quartier, par exemple. L'Etat reconnaît l'ELPF comme école publique, mais il ne la finance pas. Il reporte ses frais sur les communes, ce qui est fondamentalement illégitime. Belfaux pourrait financer la différence, en vue d'appliquer l'égalité de traitement. Mais cela correspondrait à des montants importants, actuellement de plus de 12'000 francs. Or, d'autres membres du groupe considèrent que nos budgets sont suffisamment serrés. Ils considèrent que ce n'est, en fait, pas à Belfaux de financer les incohérences et les injustices de l'Etat. Ils proposent de soutenir le Conseil communal et d'accepter son projet de règlement.

Devant ce dilemme, nous renonçons à amender cet article. Mais nous demandons par voie de proposition au Conseil communal de soutenir les parents concernés. Nous lui demandons

d'intervenir dans ce but auprès de l'Etat afin que cette situation soit réglée, soit que l'ELPF ne facture que 1'000 francs auprès des communes non conventionnées et qu'il supporte la différence.

Je reviendrai donc au point 11 de l'ordre du jour afin de vous soumettre cette proposition ».

Le président demande si d'autres personnes désirent encore prendre la parole.

Mme **Véronique Rebetez**, pour le groupe PS-PCS Ouverture, prend la parole :

« Notre groupe remercie le groupe de travail pour l'élaboration du Règlement scolaire communal et le Conseil communal pour son message 48.

Nous nous permettons cependant d'y émettre quelques réserves.

En effet, le règlement scolaire communal reprend fidèlement le modèle mis à disposition de la DICS. Mais la fusion des particularités communales et du modèle cantonal nous semble apporter quelques difficultés pour sa future application. Trop de détails sous certains articles, pas suffisamment sous d'autres, nous laissent penser qu'il faudra immanquablement adapter notre règlement d'ici quelques mois.

Par exemple, l'article 2, relatif au défraiement des kilomètres, tente de prévoir un tarif, tout comme pour le bus scolaire. Ne pourrait-on pas simplement, par précaution, faire référence aux normes cantonales en vigueur, sans en prononcer les montants qui pourraient fluctuer ?

Concernant la question des trajets des enfants à l'école (art. 3), il nous semblerait utile, non pas de rappeler aux parents d'utiliser les places de parc prévues au transport des enfants (sans préciser lesquelles), mais plutôt de préconiser les déplacements à pied, afin de rejoindre le message défendu par la brochure de l'Ecole dans son point 6 ?

L'article 8 nous amène quelques inquiétudes. En effet, cet article du nouveau règlement scolaire communal est discriminatoire et ne respecte pas la loi, en particulier l'ordonnance cantonale du 19 avril 2016, entrée en vigueur le 1er août 2016. Selon notre groupe, il serait judicieux que notre règlement communal suive les indications du canton afin de s'épargner de futurs conflits juridiques et des dépenses en frais d'avocats inutiles.

Une liberté d'adaptation des horaires scolaires pour les degrés inférieurs devrait aussi être laissée à l'Ecole et le règlement pourrait renvoyer à la brochure de l'Ecole qui elle, peut s'adapter d'année en année jusqu'à trouver la solution la plus heureuse possible, sans devoir systématiquement être acceptée par le Conseil général. Est-ce vraiment au Conseil général de déterminer s'il est préférable que de jeunes enfants suivent l'école plutôt les matins que les après-midi, ou les après-midi plutôt que les matins ?

Les tarifs des devoirs surveillés devraient également faire référence à la brochure de l'Ecole sans mentionner de prix, afin d'éviter d'être bétonnés dans un règlement qui ne laissera aucune marge de manœuvre si ces tarifs devaient devenir insuffisants. Par contre, une phrase de précision quant aux compétences requises pour les accompagnants aux devoirs pourrait trouver sa place dans le règlement scolaire communal.

Concernant le Conseil des Parents, les articles 11 à 13 nous semblent difficilement applicables, en particulier les dispositions liées à la durée minimale et maximale pour les parents représentants des enfants de degré supérieur.

Ainsi, nous remercions les personnes qui ont travaillé sur ce règlement scolaire communal, mais nous demandons qu'il soit complété dans le sens des remarques formulées ici (ci-dessus), et qu'ainsi, nous soyons amenés à l'adopter à la prochaine séance du Conseil général, en septembre 2017 ».

Après discussion, M. le Président conclue que, comme ces deux motions d'ordre visent toutes deux à demander le renvoi du vote sur la modification du règlement scolaire communal, elles pourront faire l'objet d'un seul vote en vue d'accepter ou non ce renvoi.

M. **Frédéric Brülhart**, au nom du groupe PDC Belfaux-Futuro demande une suspension de séance.

Le Président signale qu'une telle demande, constituant une motion d'ordre, doit être avalisée par le Conseil général. Toutefois, avant de la soumettre à votation, il donne la parole à Mme **Muriel Frésard** qui souhaite répondre aux 3 interventions susmentionnées.

Demande de report

Elle informe qu'il a été décidé de ne pas attendre la décision du Préfet pour soumettre ce nouveau règlement, principalement pour pouvoir mettre sur pied, à la prochaine rentrée scolaire, un conseil des parents.

Attendre la décision de la Préfecture

Elle informe que cette décision peut prendre du temps. Elle relève que si la décision de la justice donne tort au Conseil communal, l'article 8 sera supprimé. Cependant, si la justice donne raison au Conseil communal, l'article 8 pourra être appliqué.

Jours d'alternance

Elle informe que les jours d'alternance doivent explicitement être indiqués dans le règlement. Ils ont été fixés en collaboration avec la responsable d'établissement et les enseignants. La DICS n'a pas donné de prescriptions à ce sujet.

Divers frais et tarifs mentionnés dans le règlement

Elle informe qu'il s'agit d'une obligation légale de les mentionner.

Mme **Véronique Rebetz** relève que toutes les précisions peuvent figurer dans des annexes ou faire référence à la brochure scolaire qui est très complète. Cela amènerait plus de liberté.

Mme **Greetje Maertens** précise que les prix peuvent changer dans le futur. Le règlement doit dès lors rester comme base et les conditions et tarifs peuvent être annexés.

Mme **Véronique Rebetz** précise que conformément au règlement du Conseil général, Mme Frésard n'a pas l'obligation de répondre à toutes les questions ce soir.

M. le Président demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur la demande de suspension de séance ce qui permettra de faire le point sur ce qui a été dit ci-dessus.

La suspension des débats est acceptée par 29 voix.

La séance reprendra dans 10 minutes, c'est-à-dire à 20h25.

20h29, la séance reprend pour l'ouverture de la discussion générale par M. le Président.

M. **Jean-Paul Meyer** prend la parole pour relever que si une séance du conseil des parents est agendée avant l'approbation du règlement, la séance peut tout de même avoir lieu. Le conseil des parents est institué par la loi et a un rôle consultatif. Dès lors, le conseil des parents provisoire sera officialisé dès que le règlement sera approuvé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président demande à M. Meyer s'il maintient sa demande de renvoi telle que formulée au début de l'ouverture des débats sur ce point de l'ordre du jour. M. Meyer répond qu'il se rallie à la motion d'ordre du groupe PS-PCS Ouverture laquelle visant au même but, à savoir à la demande de renvoi.

M. le Président soumet au vote du Conseil général la motion d'ordre visant au renvoi du vote de ce point de l'ordre du jour.

Le renvoi est accepté avec 20 oui.

6. Modification et approbation du règlement du Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz (message 49)

M. le Président demande au Conseil communal s'il a des précisions à donner concernant ce point.

Il donne la parole à Mme **Mary-Lise Bapst** qui reprend le message qui a été adressé aux conseillers généraux et commente les modifications proposées.

M. le Président ouvre la discussion générale concernant cet objet.

Il donne la parole à M. **Emmanuel Ducotterd** du groupe PDC Belfaux-Futuro :

« Nous demandons l'abrogation du nouvel article 22 des statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz qui prévoit les limites d'endettement pour des emprunts en vue des investissements pour une somme de CHF 300'000.00 ainsi que d'une limite pour le compte de la trésorerie de CHF 200'000.00 et ceci pour les raisons suivantes :

- 1) les investissements nécessaires à la mise en place de la nouvelle structure de cette association ont été prévus dans le budget 2017

- 2) il est rappelé ici que, par exemple, le conseil communal de Belfaux ne dispose d'aucune compétence pour des investissements si ce n'est une délégation de quelques dizaines de milliers de francs pour des opérations immobilières de faible importance. On ne peut donc pas accepter cette proposition d'une limite de CHF 300'000.00 pour des investissements de cette association. Les propositions de dépenses futures de cette nature doivent donc être soumises selon les règles actuelles en vigueur.

- 3) qu'en lieu et place d'une limite de trésorerie, l'administration de l'association doit faire appel à temps, auprès des communes membres, afin d'obtenir le versement des fonds nécessaires au bon déroulement de leurs activités.

Pour ces raisons, nous demandons l'abrogation de ce nouvel article 22 figurant dans ces statuts ».

M. le Président conclut qu'il s'agit là d'un amendement lequel devra être voté. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole.

M. **Roland Schmutz**, pour le groupe Arc-en-Ciel prend la parole :

« Le Mouvement Arc-en-Ciel a pris connaissance du message No 49, il est quelque peu étonné par la demande concernant l'art. 22 et plus particulièrement par la limite d'endettement de CHF 300'000.00 pour les investissements.

Après une augmentation substantielle du budget 2017 pour ce service, budget accepté à contrecœur par le Conseil général du 06.12.2016 nous avons l'impression que l'on se dirige vers une explosion des coûts.

Nous ne voyons pas, dans la situation actuelle, la nécessité d'accepter ce montant de CHF 300'000.00 et nous vous proposons de refuser l'art. 22, alinéa 2, lettre a, concernant l'investissement ».

Afin d'éviter de voter deux amendements, le groupe Arc-en-Ciel se rallie à la motion du groupe PDC Belfaux-Futuro lequel demande l'abrogation non seulement de l'al. 2 de l'art. 22 mais l'abrogation de ce dernier article dans son intégralité.

Mme **Solange Berset** pour le groupe PS-PCS Ouverture prend la parole :

« Le groupe socialiste a pris connaissance du message No 49 concernant la modification des statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz et remercie le Conseil communal.

En 2016, lors de la création de la nouvelle association le Conseil général avait voté les nouveaux statuts et notifiait que son siège était à Belfaux ; ce soir nous devons voter le déplacement du siège à Givisiez. Le groupe socialiste regrette que l'association

intercommunale des curatelles de La Sonnaz n'ait plus son siège dans notre commune, il n'y aura plus la possibilité de louer des locaux actuellement communaux, de plus il y a des postes de travail qui disparaissent aussi. C'est dommage.

L'art 22 nouveau n'est pas justifié, car les investissements sont au budget 2017 et pour le fonds de roulement une avance des communes membres peut être faite en cas de nécessité.

Le groupe socialiste se rallie à l'amendement de M. Ducotterd du groupe PDC et va refuser cet article ».

M. le Président donne la parole à **Mme Mary-Lise Bapst**. Cette dernière précise que toutes les Associations de communes ont un article concernant la limite d'endettement. Elle fait référence aux statuts de l'Association de la piscine de Courtepin et du Service Social régional et donne lecture des articles.

Concernant le déplacement du service à Givisiez, Mme Bapst relève que le comité de direction a tout mis en œuvre pour trouver des locaux à Belfaux mais en vain. Concernant les places de travail, elle insiste sur le fait que ce sont les mêmes personnes qui travailleront à Givisiez. Mme Bapst insiste sur le fait que ces statuts ont été approuvés par le Service des communes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion générale et soumet au vote du Conseil général, la suppression de l'article 22.

La suppression de l'article 22 est acceptée par 29 oui.

M. le Président soumet ensuite au vote du Conseil général la modification des autres articles.

Les modifications des articles 1, 4, 14 et 16 sont acceptées à l'unanimité.

Mme **Bapst** demande aux conseillers comment l'Association va pouvoir continuer ses activités sans liquidités ? Sa question est restée sans réponse.

7. Fusion du Grand Fribourg *(message no 1 du bureau)*

M. le Président prend la parole :

Lors de notre précédente séance du Conseil général, sous la rubrique « Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal », il vous avait été fait part d'un courrier adressé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) invitant notre Conseil communal et, séparément, notre Conseil général à prendre position sur le périmètre provisoire du projet de fusion.

La réception de ce courrier de la DIAF n'avait fait l'objet que d'une communication, le courrier venant de parvenir à la commune. Il était alors prématuré de se prononcer.

Comme l'avait annoncé notre ancien président du Conseil général, M. Jean-Paul Meyer, lors de notre dernière séance, cette question a été mise à l'ordre du jour de la présente séance, le délai pour nous positionner échéant le 19 mai prochain.

Pour les informations complémentaires, nous vous renvoyons au procès-verbal de notre dernière séance du Conseil général ainsi qu'au site fusion21.ch.

En résumé, pour rappel et comme il en est fait mention dans notre message qui vous a été adressé, il ne s'agit pas de voter pour ou contre la fusion, mais de se déterminer si notre commune veut faire partie du périmètre provisoire.

Ce n'est, en principe, qu'en 2020 que les citoyens des communes concernées seront amenés à voter pour ou contre la fusion.

Ainsi, la DIAF, dans son courrier (qui a été déposé à vos places), nous invite à nous prononcer :

1/ Sur le périmètre provisoire qui nous semble le plus opportun et

2/ Si nous estimons que notre commune doit être intégrée dans ce périmètre à ce stade de la procédure (cf. lettre de la DIAF du 24.02.2017)

Ainsi, le bureau du Conseil général, suite à sa séance du 19.04.2017, vous propose de répondre de la manière suivante aux deux questions posées par la DIAF :

M. le Président donne lecture des deux réponses se trouvant sur le message no 1 du bureau du Conseil général :

1/ Le Conseil général de Belfaux souhaite un périmètre provisoire le plus cohérent possible, mais sans exclure des communes désirant participer à ce périmètre provisoire. Par contre, le Conseil général renonce à citer des communes devant faire ou ne pas faire partie de ce périmètre.

2/ Le Conseil général de Belfaux désire que Belfaux fasse partie du périmètre provisoire afin de disposer de toutes les informations utiles et que la population de la commune puisse voter en disposant de données claires.

M. le Président ouvre la discussion générale concernant ces propositions de réponses.

Mme **Andréa Wassmer**, pour le groupe PS-PCS Ouverture prend la parole :

« Le groupe PS-PCS Ouverture remercie le bureau pour ses propositions auxquelles il adhère pleinement. En effet, nous vivons actuellement un moment stratégique et il est tout à fait justifié que Belfaux soit partie prenante des travaux d'étude sur la fusion du Grand-Fribourg. Il nous paraît indispensable que notre commune s'engage et participe à ces travaux dès le début. Le groupe PS-PCS Ouverture approuve par conséquent la proposition du bureau que notre commune soit intégrée au périmètre provisoire de fusion du Grand Fribourg. Notre groupe est heureux que le Conseil communal soit prêt à demander l'intégration de la commune à ce périmètre provisoire ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet ces propositions de réponses à la DIAF au vote du Conseil général.

Le Conseil général accepte ces propositions de réponses par 29 oui et 2 abstentions.

8. Rapport de gestion 2016

M. le Président ouvre la discussion au sujet du rapport de gestion 2016 et donne la parole à M. **Jean-Paul Bossy** du groupe PDC Belfaux-Futuro :

« Le groupe PDC Belfaux-Futuro a pris bonne note du rapport de gestion 2016. Il remercie et félicite le Conseil communal et les rédacteurs de ce rapport pour la densité et la qualité des informations fournies.

Le groupe PDC Belfaux-Futuro relève cependant, au niveau du chapitre 8, finances et impôts (pages 40 à 43 et les dernières pages du rapport après la page 49) que ce rapport de gestion 2016, et il en était déjà de même ces années passées, retrace les éléments principaux se référant à l'année 2015.

Le groupe PDC Belfaux-Futuro suppose qu'il en est ainsi puisque lors de la rédaction du rapport de gestion de l'année écoulée, les comptes n'ont pas encore été approuvés par le Conseil général.

Le groupe PDC Belfaux-Futuro propose cependant au Conseil communal qu'à l'avenir le rapport de gestion de l'année soit revu et inclue les éléments principaux des comptes et investissements de la même année et plus ceux de l'année précédente en précisant au besoin : « sous réserve de l'approbation des comptes par le Conseil général ».

Une annotation relative aux comptes de l'année précédente, telle qu'elle apparaît au 1^{er} alinéa en page 41, semble suffisante.

Quant au budget 2017, il suffirait d'en mentionner la date d'acceptation tout en précisant, sans aller dans le détail, le résultat du budget de fonctionnement et celui des investissements.

D'ailleurs, que ce soit au niveau des comptes comme du budget, tous les détails figurent dans les dossiers respectifs pour chaque année.

Pour conclure et en résumé, le groupe PDC Belfaux-Futuro demande qu'à l'avenir les informations relatives aux comptes, aux investissements et au budget soient en adéquation avec les activités retracées dans le rapport de gestion de l'année soit revue ».

M. le Président demande au Conseil communal s'il souhaite se déterminer sur ces remarques.

Mme Jacqueline Gury Racine prend bonne note de ces remarques qui seront prises en compte lors de la rédaction du prochain rapport de gestion.

M. le Président redonne la parole au Conseil général.

M. Eric Mauron, pour l'Entente villageoise d'Autafond :

« En page 2 du rapport, concernant la composition du bureau du Conseil général, il manque l'entente villageoise d'Autafond ».

M. le Président donne la parole à Mme **Muriel Besson Gumy** :

« Le groupe PS-PCS Ouverture remercie pour ce rapport intéressant et en prend acte. A la page 43, nous vous demandons de compléter la liste non-exhaustive de la Commission économique, car Véronique Rebetz en fait partie sans y être indiquée. En page 49, sous « aides aux sociétés locales », il serait opportun de préciser qu'il s'agit d'un montant total de CHF 10'000.00 et de préciser les montants accordés pour chaque société ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion générale.

9. Comptes 2016

M. le Président informe que, les réviseurs de la société Multifiduciaire Fribourg SA étant absents, les rapports seront lus par le rapporteur de la commission financière.

M. le Président donne la parole à Mme **Jacqueline Gury Racine** :

« Je vous remercie de me donner la parole que je prends avec plaisir et quelques appréhensions.

Plaisir parce que les voyants sont au vert et les comptes de notre commune dans les chiffres noirs, comme vous avez pu le constater dans les documents qui vous ont été remis, nous y reviendrons.

Appréhensions, car pour moi, c'est une première, cela fait 105 jours que je suis entrée en fonction. M. Wider, le caissier est là également pour répondre à vos questions.

Vous pouvez donc prendre votre « livret » des comptes à la page 2 pour cette première partie de présentation générale, puis à la page 3 pour passer en revue les comptes de fonctionnement ».

Présentations générales des comptes

Résultat

Le compte de fonctionnement 2016 boucle avec un bénéfice de CHF 1'223.89 après des amortissements ordinaires et obligatoires de CHF 1'906'388.45 des amortissements supplémentaires de CHF 251'028.95 et la création d'une provision de CHF 330'000.00 pour le bâtiment scolaire.

Finances et impôts (revenus)

Le chapitre impôts enregistre une augmentation de 16,6 % par rapport aux comptes 2015.

Evolution des charges (par rapport aux comptes 2015)

Les charges qui nous lient au canton et aux associations de communes ont augmenté de 1,5 %.

Répartition des charges par dicastère

Les 7 % vont à l'administration, les 3 % à l'ordre public, les 27 % à l'enseignement et formation, les 3 % à la culture et loisirs, les 7 % à la santé, les 11 % au social, les 5 % aux transports et communications, les 18 % à l'aménagement, les 0,26 % à l'économie et les 19 % aux finances et impôts.

Capacité d'autofinancement

Notre capacité d'autofinancement s'élève à CHF 1'023'670.00 en augmentation d'environ CHF 513'000.00.- par rapport à 2015.

Investissements

Le compte d'investissements boucle avec un total de charges de CHF 764'430.76 et de revenus de CHF 22'836.95 soit un résultat négatif de CHF 741'593.81.

Dette

La dette a diminué de CHF 8'876'077.66 à CHF 7'668'328.28.

Dette par habitant

La dette par habitant s'élève à CHF 2'332.22.

M. le Président ouvre la discussion concernant la présentation générale des comptes.

M. **Gilles Seiler** demande, pour une prochaine présentation des graphiques, que la colonne des abscisses parte à partir de zéro.

M. Patrick Wider a pris note de cette remarque.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et donne la parole à Mme **Gury Racine** pour la suite de la présentation des comptes, à savoir du compte de fonctionnement.

a) Compte de fonctionnement

Chaque chapitre est présenté sous forme de graphique, certaines explications ont été données dans le livret des comptes en possession des conseillers généraux. Mme Jacqueline Gury Racine reste toutefois à disposition ainsi que les membres du Conseil communal pour répondre à toutes les questions.

Cette présentation détaillée n'amène à aucune question.

Mme Jacqueline Gury Racine remercie ses collègues du Conseil communal, le personnel de l'administration et toutes celles et ceux qui collaborent à la bonne tenue des finances.

M. le Président remercie Mme Jacqueline Gury Racine et M. Patrick Wider pour cette présentation et clôt la discussion sur le compte de fonctionnement pour passer au compte des investissements.

b) Compte des investissements

Mme Jacqueline Gury Racine informe que le rapport des investissements se trouve à page 39 du fascicule des comptes.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

c) Rapport de l'organe de révision des comptes

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr** pour la lecture du rapport de la société Multifiduciaire Fribourg SA.

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil communal et à la Commission financière
de la Commune de Belfaux**

En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de la **Commune de Belfaux** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes (LCo).

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au Conseil communal. Le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte, le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total au bilan de CHF 15'510'510.02, ainsi qu'un bénéfice de CHF 1'223.89.

Fribourg, le 6 avril 2017

Multifiduciaire Fribourg SA



Thibaud Demaison
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Marc Baudin
Expert-réviseur agréé

M. le Président donne la parole au Conseil général.

M. **Jean-Paul Bossy** relève que le point b, compte des investissements n'a pas été discuté. M. le Président revient sur celui-ci, voir ci-dessus.

La parole n'étant pas demandée au sujet du compte d'investissements, M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr** pour la lecture du rapport de la commission financière.

d) Rapport de la commission financière

Préambule

La loi sur les communes impose la vérification des comptes par un organe de révision externe, la commission financière se réservant celle des décomptes d'investissements et le contrôle des conditions du taux des emprunts.

L'organe de révision a présenté son rapport au Conseil communal le 24 avril 2017. Une délégation de la commission financière a obtenu des explications concernant la vérification des comptes lors de cette présentation.

La commission financière a pris connaissance des comptes de fonctionnement et d'investissements 2016 et des détails figurant dans les différents chapitres. La commission financière a reçu des explications de Mme Jacqueline Gury Racine et de M. Patrick Wider lors de sa séance du 4 mai 2017. Elle les remercie pour l'important travail de préparation effectué et pour les réponses apportées aux questions.

La commission financière rappelle que l'emprunt de CHF 3'500'00.00 a été renouvelé le 15 décembre 2016 pour une période de 3 années (auprès de la BCF avec un taux d'intérêts de 0.32%) et que l'emprunt de CHF 2'000'00.00 a été souscrit le 4 septembre 2013 pour une période de 10 années (auprès de la SUVA avec un taux d'intérêts de 1.93%). De ce fait, la commission financière n'a pas à s'exprimer présentement sur leur renouvellement.

Comptes de fonctionnement

Le budget de fonctionnement de la Commune de Belfaux prévoyait un résultat négatif de CHF 193'279.00. Les comptes de fonctionnement laissent apparaître un bénéfice de CHF 1'223.89 en tenant compte d'amortissements obligatoires de CHF 441'425.00 et d'amortissements supplémentaires de CHF 251'028.95 et la création d'une provision pour le

bâtiment scolaire de CHF 330'000.00. Ce résultat est principalement dû aux charges moins importantes que budgétées, aux rentrées fiscales plus importantes que budgétées (+ CHF 321'171.56) ainsi qu'à l'apport des actifs nets d'Autafond (CHF 78'745.94). Cela se traduit par un cash-flow net final de CHF 1'023'677.84.

État de la dette

La dette de la Commune de Belfaux au 31 décembre 2016 est de CHF 7'668'328.28, en baisse de 13.6% par rapport à l'exercice précédent. La dette par habitant s'établit ainsi à CHF 2'332.22 par habitant, en baisse de CHF 520.93 (soit 18.3%) par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution de la dette est principalement due à des prélèvements sur des réserves existantes (CHF 327'181.70 sur la réserve pour amortissements des adductions d'eau, CHF 1'137'781.75 sur la réserve pour amortissements des collecteurs).

Conclusion

La commission financière salue les efforts du Conseil communal de Belfaux pour sa bonne maîtrise des charges et le félicite pour l'obtention de ces résultats.

La commission financière, ayant pris connaissance du rapport de l'organe de révision, le préavise favorablement (art. 97 al. 1 let cbis LCo) et propose au Conseil général d'approuver les comptes pour l'année 2016.

Pour la commission financière, Roger Descloux, président et Anne de Steiger, secrétaire.

M. le Président remercie M. Stohr et la commission financière et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur les comptes de fonctionnement et d'investissement 2016 par votation à main levée.

Les comptes 2016 sont approuvés à l'unanimité par 31 voix.

10. Plan financier de la période 2017 - 2021

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr** pour le préavis de la commission financière sur le plan financier 2017-2021.

« La commission financière a pris connaissance du plan financier de la période administrative 2017 – 2021 mis à jour pour une nouvelle période de 5 ans.

La planification financière annonce des jours plutôt difficiles. En effet, à partir de 2020 déjà, les charges dépasseraient de plus de 5% les produits, ce qui demanderait inéluctablement des mesures d'économies ou une hausse du taux d'impôt. De ce fait, la commission financière demande au Conseil communal de bien reconsidérer et prioriser chaque investissement avant de le proposer.

Pour la commission financière, Roger Descloux, président et Anne de Steiger, secrétaire.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. **Alain Carrupt**, pour le groupe PS-PCS Ouverture prend la parole :

« Le plan financier est un instrument important qui doit pouvoir servir de support aux décisions impliquant des investissements conséquents. Il est vrai toutefois qu'il n'est pas aisé de faire des prévisions précises portant sur une période de cinq ans. Le groupe PS-PCS Ouverture remercie donc les responsables communaux qui doivent se livrer à ce difficile exercice.

Nous constatons cependant année après année des écarts importants entre les prévisions et la réalité. A titre d'exemple, prenons les prévisions d'évolution de la dette pour 2016.

Le plan financier 2013-2016 prévoyait pour 2016 une dette de 15 millions.

Celui de 2014-2018 également.

Pour la période 2015-2019, la dette prévue pour 2016 descendait à 12 millions et demi.

Enfin dans le plan financier discuté en mai 2015, la dette pour 2016, basée sur un budget accepté, se montait à un peu plus de 10 millions et demi, soit une variation d'environ 30% par rapport aux premières prévisions. Or ce soir, les comptes définitifs 2016 montrent une dette effective de 7,6 millions, soit un écart de 50% des estimations qui ont été faites il y a 5 ans.

Ces plans financiers reposent bien entendu sur des estimations et beaucoup de facteurs peuvent modifier les données en cours de périodes. Cependant, il serait bon à l'avenir, afin de pouvoir disposer d'un support de gestion plus efficace, d'en améliorer la conception, par exemple :

- *En introduisant des critères de priorité, du genre : urgent, indispensable à moyen terme, nécessaire à long terme, etc.*
- *En détaillant encore plus, dans la partie commentaire, les critères précis qui ont servi de base aux estimations.*

Je précise enfin que cette intervention est quasiment identique à celle que j'ai faite l'année dernière, à part l'actualisation de quelques autres détails et qui malheureusement est restée lettre morte.

Nous sommes toutefois conscients, je répète, de la complexité de cet exercice ainsi que des changements intervenus au sein du Conseil communal.

Nous vous invitons donc à tenir compte de ces remarques lors de l'établissement du prochain plan financier et vous en remercions par avance ».

M. le Président donne à la parole à Mme **Jacqueline Gury Racine** qui prend note de ces remarques pour l'année prochaine. Elle précise que ce plan financier ne tient pas compte de la subvention concernant la fusion avec Autafond. Le montant figurera sur les comptes 2017.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

11. Propositions

M. le Président demande au Conseil communal s'il a des réponses aux propositions déposées par le Conseil général, notamment à celles dont le délai de réponse d'une année est échu.

Proposition no 32, affectation des locaux de l'arsenal cantonal

Au nom de Mouvement Arc-en-ciel, M. **Jean-Paul Meyer** propose que la commune étudie très rapidement l'affectation des locaux de l'arsenal cantonal.

Mme **Rose-Marie Probst**, lui répond qu'il est vrai que le Conseil communal est fort intéressé par l'achat de ce bâtiment. Il a du reste démontré son vif intérêt en modifiant l'affectation de la parcelle sur laquelle il est érigé ; celle-ci vient d'être intégrée en zone d'intérêt général. Il est vrai aussi que le moment venu où le Canton voudra se dessaisir de cet objet, le Conseil communal a prévu d'y déplacer l'Edilité et le Service du Feu, libérant ainsi des locaux actuels qui pourront être réaffectés à d'autres besoins.

Au stade du projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire qui intègre définitivement une Crèche et un Accueil extrascolaire, il est important de rappeler que lors de l'attribution du mandat d'une étude de faisabilité pour ce même objet au bureau MWA en 2014, il leur avait été demandé également de travailler sur la possibilité d'intégrer une Crèche dans les locaux qui seraient libérés par l'Edilité et le Service du Feu. Si cette faisabilité devait se vérifier, ces locaux ne devraient pas être pris en compte dans le nouveau bâtiment, d'où l'intérêt de faire cette étude en préambule. L'étude a été réalisée et le résultat a démontré que la transformation de ces locaux en crèche n'est pas possible sans une 2ème construction vers le talus attenant et l'économie réalisée ne compenserait pas la faiblesse de la qualité du projet : situation au Nord, à l'ombre, dans la lumière artificielle. La CoBa et le Conseil communal ont donc émis un préavis négatif à cette option. Par contre, une autre option proposée par MWA a été retenue : celle d'utiliser ces locaux pour la création d'un espace dévolu à l'enseignement

du sport et à la rythmique. Au vu de l'occupation maximale de la halle de sports, cette idée semble intéressante et permettrait en plus à la Commune d'avoir des locaux à louer en soirée.

Pour poursuivre avec l'acquisition de l'Arsenal, le Conseil communal, lors de sa séance du 30.08.2016, a pris la décision de nommer un groupe de travail dans le but d'étudier les conditions d'achat et l'affectation des locaux ainsi que de se positionner sur divers projets de réaffectation des locaux communaux qui seront libérés. Une délégation de ce groupe de travail a rencontré, le 12 avril 2017, M. Charles Ducrot, chef de service adjoint du Service des bâtiments de l'Etat. Celui-ci a précisé que l'Etat, ayant modifié ses projets de construction de nouveaux bâtiments, n'était pas disposé à libérer l'Arsenal de Belfaux avant au moins 3 ans. La Commune a malgré tout, réitéré son vif intérêt pour une prochaine acquisition de ces terrains et bâtiments et a demandé à M. Ducrot d'être régulièrement tenue au courant de l'évolution de la situation.

Pour l'instant, vu que l'urgence de ce dossier n'est plus démontrée, le groupe de travail ne siège pas, tenant compte que d'autres dossiers prioritaires, qui demandent passablement de temps pour les diriger, sont en cours. Néanmoins, le Conseil communal peut rassurer le Conseil général que ce dossier n'est pas oublié, qu'il fait partie des objectifs principaux de la législature 2016-2021 et que le moment venu, nous saurons lui accorder toute l'attention nécessaire et lui donner l'importance qui lui revient.

Le Conseil communal espère avoir enfin donné une réponse satisfaisante à la proposition du Groupe Arc-en-Ciel qui court sans réponse, hélas, depuis 2013.

M. le Président demande à M. Meyer s'il est satisfait de la réponse du Conseil communal.

Jean-Paul Meyer remercie le Conseil communal pour sa réponse.

Proposition no 4, pose de la fibre optique durant la remise à neuf de la Route cantonale pour Valtraloc

Au nom du groupe PDC-Belfaux Futuro, M. **Alain Bise** propose donc au Conseil communal de se mettre en relation avec le canton et Groupe E afin que les travaux de pose de la fibre optique soient réalisés en même temps que les travaux du projet Valtraloc réalisés en automne de cette année.

M. **Gabriel Litzistorf** informe que la demande a été transmise aux bureaux d'ingénieurs lors de la réalisation des plans. Groupe E a été averti lors de la mise à l'enquête du projet.

Le groupe Ftth (Fiber To The Home – fibre optique jusqu'au domicile) a informé le Conseil communal que la pose de la fibre optique ne se fera pas pour l'instant à Belfaux, ceci par manque de disponibilité. Le groupe Ftth entreprend les travaux de raccordement des villages éloignés, Belfaux n'est dès lors pas une priorité étant donné qu'elle est bien desservie.

A relever que la commune a rendu attentif le groupe Ftth qu'aucune ouverture de route ne sera possible dès la fin des travaux Valtraloc tenant compte de la pose finale du revêtement « phonoabsorbant » matière qui ne tolère aucune ouverture.

Le cas échéant, la fibre optique pourra être installée via les canaux souterrains existants.

M. le Président demande à M. Bise s'il est satisfait de la réponse du Conseil communal.

M. Alain Bise est satisfait de cette réponse.

Proposition no 5 : Valtraloc, gestion du trafic durant les travaux

Question no 7 : Sécurité des enfants et de la mobilité douce en général durant les travaux liés à Valtraloc

Proposition no 11 : Valtraloc, organisation d'une séance d'information

Le Conseil communal a pris acte des diverses propositions ou questions de la période administrative 2016-2021 relatives aux travaux engendrés par les aménagements « Valtraloc », à savoir :

- Proposition no 5, présentée par M. Alain Bise du groupe PDC Futuro, se rapportant à la gestion du trafic durant les travaux
- Question no 7, présentée par Mme Andrea Felder du Groupe PS Ouverture, se rapportant à la sécurité des enfants durant les travaux
- Proposition no 11 présentée par M. Frédéric Brülhart du groupe PDC Futuro, se rapportant à l'organisation d'une séance d'information

Tenant compte que les 3 interventions traitent de la même problématique, il s'est déterminé pour en donner une réponse commune.

Le Conseil communal a pris note des soucis du Conseil général face à la réalisation des travaux Valtraloc, et tout particulièrement à la longue durée de ceux-ci. Ces travaux vont obligatoirement engendrer des difficultés dans le trafic routier déjà surchargé de la route cantonale traversant notre localité. Il est bien conscient également qu'une attention spéciale devra être portée pour garantir la sécurité des piétons qui devront chaque jour côtoyer les zones de chantier.

Dès lors, les précisions suivantes peuvent vous être communiquées :

Une séance d'informations publique a été organisée le 10 avril 2017 en présence :

- Pour l'Etat, du chef de projet, M. Daniel Golliard, accompagné de son collaborateur M. Claude Gendre
- Pour le bureau d'ingénieurs DMA, M. Franco Monigatti, accompagné de son collaborateur M. Damien Joye
- Pour l'entreprise mandataire Routes modernes, le conducteur de travaux, M. Edin Tor
- Pour la police cantonale, M. Gabriel Mauron, responsable de la sécurité du trafic routier

Cette rencontre a permis de donner à notre population présente en nombre (une petite centaine de personnes) toutes les informations utiles concernant les phases d'organisation des travaux, de la gestion du trafic routier et des cheminements piétonniers.

Les travaux vont se dérouler en 6 phases d'exécution, à savoir :

- De mars 2017 à fin juillet 2017, phase 1 : Giratoire Rte d'Autafond – Giratoire Rte des Prés (+ construction des bassins de rétention et du nouvel arrêt de bus)
- De mi-août 2017 à fin octobre 2017, phase 2 : giratoire Rte des Prés – La Laiterie (déplacement de l'arrêt de bus)
- De début novembre 2017 à fin février 2018, phase 3 : La Laiterie – Le Mouton
- De début mars 2018 à fin avril 2018, phase 4 : Le Mouton – Gare TPF
- Dès mai 2018 à juillet 2018, phase 5 et 6: travaux de finition et d'aménagement ainsi que pose du tapis final phono absorbant

L'organisation du trafic, ainsi que sa fluidité, sont gérées par la Police cantonale qui sera présente tout au long de la durée du chantier. Celle-ci pourra intervenir en tout temps pour adapter les mesures préconisées.

Des marquages et des signaux de circulation piétonne sont mis en place pour garantir la sécurité des piétons qui doivent obligatoirement emprunter ces tracés. Cette signalisation spéciale sera adaptée au fur et à mesure des différentes phases des travaux et les piétons devront obligatoirement s'y référer.

Des communiqués de presse et des informations routières diffusés par les canaux habituels donneront régulièrement des informations aux usagers de cette traversée de Belfaux. De plus, la population belfagienne aura la possibilité de suivre l'avancée des travaux sur le site internet communal et sera ainsi informée de toutes les difficultés imprévues ou de nouvelles mesures urgentes qui pourraient surgir. Il va sans dire que le conseiller communal responsable des routes reste également à disposition pour obtenir les précisions nécessaires, le cas échéant.

Bien que le chantier soit sous la direction du Service des Ponts et Chaussées (SPC), le Conseil communal peut vous assurer qu'il restera attentif jusqu'à la fin des travaux afin que les exigences en relation avec le trafic et la sécurité soient respectées.

M. le Président demande à Mme Felder si elle est satisfaite de la réponse du Conseil communal.

Mme Andréa Felder en prend note, M. Alain Bise et M. Frédéric Brülhart sont satisfaits de ces réponses et remercient le Conseil communal.

Proposition no 10 : Accueil extrascolaire (AES) durant les vacances scolaires

Mme **Véronique Rebetez** propose que la commune fasse les démarches auprès des communes voisines, afin de déterminer de l'intérêt de chacune à mettre un accueil extrascolaire pour les vacances scolaires en commun et si l'intérêt devait exister, démarrer avec les intéressées.

Mme **Chantal Barras** lui répond que, selon la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) et son règlement d'application, une étude a été menée dans le courant de l'automne 2016 afin de connaître les besoins réels des citoyens sur l'accueil extrafamilial de jour.

L'enquête a montré que 15 enfants pouvaient être concernés par une prise en charge durant les vacances scolaires.

Cette année encore, l'AES de Belfaux a ouvert ses portes durant les vacances scolaires de Pâques pour accueillir les enfants de 3 familles ce qui représente 5 enfants pour une ouverture le mercredi, jeudi et vendredi. La semaine complète n'a pas été ouverte vu le manque d'enfants inscrits.

Durant les vacances d'été, l'AES proposera également ses services durant 2 semaines.

Dans l'immédiat, le Conseil communal va mettre à jour son règlement communal sur les structures d'accueil de la petite enfance ainsi que revoir son concept d'accueil extrafamilial de jour. Le Conseil communal étudiera ensuite les diverses possibilités afin de pouvoir satisfaire au mieux ses citoyens.

M. le Président demande à Mme Rebetez si elle est satisfaite de la réponse du Conseil communal.

Mme Véronique Rebetez est satisfaite de cette réponse.

Proposition no 38 : Projet de réseau de chemins pédestres

Mme **Barbara Dousse** indique que le Mouvement Arc-en-Ciel souhaite transmettre au Conseil communal qu'il voudrait relancer l'idée d'un projet de réseau de chemins pédestres dans la commune.

M. **Velko Stockel** l'informe que cette proposition est traitée avec grand intérêt par notre commune. Elle a d'ailleurs été transmise parallèlement à la commission des routes et à la commission d'aménagement.

Suite au dépôt de la 2ème demande préalable de révision du PAL, une étude plus approfondie de mobilité douce sera menée. Au niveau de la commission d'aménagement, il a été décidé d'insérer des objectifs à ce propos dans le PDCOM (Plan Directeur Communal).

Nous pouvons par conséquent vous assurer que votre proposition a bien été prise en considération.

Proposition no 46 : Mise en place d'un défibrillateur

M. **Dominique Stohr** du mouvement Arc-en-Ciel, propose au Conseil communal d'étudier l'acquisition d'un défibrillateur cardiaque.

M. **Velko Stockel** l'informe que le Conseil communal a pris le temps d'analyser avec soin cette demande. Il s'est renseigné auprès de divers fabricants de défibrillateurs pour connaître leur manière de faire et a contacté d'autres communes du même type que la nôtre pour connaître leurs intentions à ce sujet. Il a également contacté une association « Fondation Fribourgcoeur » dont le but est d'augmenter significativement le taux de survie lors d'arrêt cardiaque sur le territoire de Fribourg en garantissant dans les 5 minutes l'application des premiers gestes de réanimation.

Parallèlement à notre analyse, la Banque Raiffeisen Sarine Ouest nous informe que celle-ci s'est équipée d'un défibrillateur. Il est accessible et disponible par tout le monde et en tout temps dans la zone 24 heures de la banque.

Dès lors, le Conseil communal a renoncé à ce projet et a décidé de ne pas s'engager, pour l'instant, pour une mise en place d'un défibrillateur. Par contre, en collaboration avec la Banque Raiffeisen, il a décidé de mettre toutes les informations nécessaires à l'utilisation de cet appareil sur son site internet ainsi que dans le prochain Flash Info.

D'autre part, le Conseil communal encourage vivement toute personne à suivre la formation de premiers secours qui enseigne les premiers gestes sauveurs de vie, ainsi que la manipulation d'un défibrillateur. Vous pouvez contacter à ce sujet la Société des Samaritains du village ainsi que la Fondation Fribourgcoeur.

M. le Président demande à M. Stohr s'il est satisfait de la réponse du Conseil communal.

M. Dominique Stohr est satisfait d'apprendre la mise en place d'un défibrillateur à Belfaux.

M. **Gilles Seiler** demande si ce défibrillateur est accessible jour et nuit. M. Stockel lui répond par l'affirmative.

Nouvelles propositions

M. le Président sollicite le Conseil général pour d'éventuelles nouvelles propositions et donne en premier lieu la parole à M. **Dominique Corpataux** pour le groupe PDC-Belfaux Futuro suite à son intervention au point 5 de l'ordre du jour.

Demande d'intervention auprès de l'Etat afin de clarifier les statuts et les reports de charges de l'Ecole Libre publique de Fribourg

M. Corpataux :

« L'Ecole Libre publique de Fribourg, pour sa section alémanique, est publique et reconnue en tant que telle par l'Etat.

Les élèves de Belfaux fréquentant cette école pour des raisons de langues devraient être traités conformément aux ordonnances ROF 2016_062 et 2016_128 fixant les montants maximaux facturés dans le cadre de la scolarité obligatoire. Lors d'un changement de cercle scolaire pour raison de langue, un montant forfaitaire de 1'000 francs au maximum par élève et par année scolaire devrait être facturé à la commune, conformément à ces ordonnances.

Le Conseil général demande au Conseil communal d'intervenir auprès des services concernés de l'Etat afin qu'il traite l'Ecole Libre publique de Fribourg de manière identique aux autres cercles scolaires de langue allemande et qu'il réduise la participation aux frais des communes à un montant maximum de CHF 1'000.00 et non de CHF 4'500.00 »

M. le Président remercie M. Dominique Corpataux et donne la parole à Mme Solange Berset

« Je saisis l'opportunité de la proposition de M. Corpataux demandant qu'une clarification juridique soit faite auprès de la DICS pour préciser ceci.

Car, en effet, la Loi scolaire prévoit les changements de cercles scolaires, mais l'ordonnance du Conseil d'Etat est claire, le montant à facturer lors de changements de cercle se monte à CHF 1000.00 (mille) par élève et année. Donc l'article 6 du présent règlement suffit. L'article 8 concernant l'ELP ne respecte pas la loi cantonale, cet article pourrait être un article transitoire qui concerne les enfants actuellement à l'ELP, mais alors il n'est pas clair. Un courrier du Conseiller d'Etat JP Siggen mentionne la facturation possible, mais pour les anciens cas. De plus, l'ordonnance du Conseil d'Etat ne précise pas si ces CHF 1'000.00 à facturer concernent les communes conventionnées ou non conventionnées. Donc légalement il y a un problème.

Nous soutenons la proposition de M. Corpataux qui demande clarification à la DICS ».

M. le Président ouvre la discussion générale concernant la proposition de M. Corpataux et l'intervention de Mme Solange Berset.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote du Conseil général la proposition d'intervenir auprès de l'Etat afin de clarifier les statuts et les reports de charges de l'Ecole Libre publique.

Le Conseil général décide à l'unanimité de transmettre cette proposition au Conseil communal.

12. Questions

M. le Président donne la parole à Mme **Véronique Rebetez**.

« Notre groupe se réjouit des nombreux projets de constructions qui occupent notre commune, dont notamment le projet de La Gotta et le projet du Château du Bois, qui vont amener de nouveaux habitants et de nouveaux défis à notre commune. Parmi ces défis, je pense en particulier aux infrastructures nécessaires à ces projets, en particulier aux chemins d'accès, aux routes, aux raccordements et étant bien entendu, aux paysages sur lesquels ces constructions vont prendre place.

Cependant, au vu de ces chantiers, commencés ou qui devraient commencer d'ici quelques mois, il me semblerait judicieux de savoir où nous en sommes avec le plan directeur du paysage et des sites. En effet, existe-t-il un inventaire communal des paysages et des sites à protéger, est-ce que notre commune a établi des mesures de protection pour nos sites ? Est-ce que les nouvelles constructions prévues tiennent compte de ces mesures de protection ?

Je remercie le Conseil communal pour les réponses qu'il pourra apporter à ces questions, au regard du plan cantonal des paysages et des sites ».

M. le Président remercie Mme Véronique Rebetez et donne la parole à M. Velko Stockel pour revenir, en premier lieu aux réponses du Conseil communal précédemment soumises par le Conseil général.

Question no 5 : Mise à disposition des cartes journalières CFF

Mme **Josiane Berset** relève que s'il n'est évidemment pas possible de dégager un bénéfice avec les cartes journalières, peut-être est-il possible d'optimiser le fonctionnement du système.

M. **Velko Stockel** lui répond que :

- La commune acquiert annuellement 5 abonnements généraux dont 4 sont payés par Bel-faux et 1 par La Sonnaz. La vente des cartes journalières se fait sous la responsabilité de Romontours.

- Les habitants de Belfaux et les habitants de La Sonnaz peuvent disposer de ce service. Aucune statistique n'a été demandée à Romontours à ce propos.
- Les 2 communes se sont accordées pour un achat de 5 cartes (4 + 1). En fin d'année, le cas échéant, le déficit est réparti selon le même critère, soit 4 et 1.
- Pour l'année 2016, la vente des cartes journalières a rapporté la somme CHF 63'500.00, soit une utilisation à 99,41 %. Il faut pourtant constater que le prix de vente ne permet plus de couvrir le prix d'achat des abonnements ainsi que les charges liées à la vente de ceux-ci. Suite à cette constatation, le Conseil communal a décidé d'augmenter le prix des cartes journalières CFF de CHF 35.00 à CHF 38.00 dès le 01.01.2017.
- La gestion ainsi que la réservation de ces abonnements restent assurées par l'Agence Romontours de Belfaux qui indique, de manière précise, sur son site les modalités d'utilisation.
- A noter pourtant une nouveauté pour l'année 2017 : « Les cartes journalières sont réservées strictement pour les habitants des communes de Belfaux et La Sonnaz jusqu'à 7 jours avant leur utilisation. Passé ce délai, les personnes non domiciliées dans les 2 communes concernées peuvent également les acquérir au prix de CHF 38.00 ».

M. le Président demande si cette réponse donne satisfaction à Mme Josiane Berset laquelle répond par l'affirmative.

M. le Président donne la parole au Conseil général pour toute éventuelle nouvelle question au Conseil communal.

Mme **Josiane Berset** prend la parole :

« A l'occasion de la sortie des membres des commissions et du Conseil général, le 28 avril dernier, nous avons eu le plaisir de visiter la station d'épuration des eaux de Pensier. Je voudrais remercier le Conseil communal pour l'organisation de cette visite particulièrement intéressante, ainsi que pour la très sympathique soirée fondue qui a suivi.

J'en profite pour poser la question suivante:

Durant la visite, nous avons entendu que l'installation de Pensier est saturée et ne pourra bientôt plus répondre aux exigences légales.

Je vous remercie de renseigner le Conseil général au sujet des points suivants :

- *Pour quand est prévu le renouvellement de la station de Pensier, ainsi que les investissements nécessaires?*
- *Quel type de station d'épuration sera prévue ?*
- *Enfin, nous avons entendu que Micarna apporte de grands volumes d'eaux usées, préalablement traitées, mais qui peuvent perturber le fonctionnement optimal de la station.*
- *Quels seront les coûts, avec ou sans Micarna ?*

Je vous remercie des informations que vous transmettez en temps voulu au Conseil général. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président ouvre le dernier point de l'ordre du jour, les « Divers ».

13. Divers

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la séance en remerciant, une nouvelle fois, les participants pour leur engagement pour la collectivité et les invite à partager l'apéritif offert par le groupe PDC Belfaux-Futuro.

La séance est levée à 21h55.

Le Président

Frédéric Oberson



La Secrétaire

Véronique Christian